



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/188

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 : AUTORISATION
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

**Le 14 décembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	A		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/188

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 : AUTORISATION
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,
Vu la délibération n°2023/040 du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Concernant la Communauté de Communes, le vote du budget primitif 2024 du budget principal est prévu en début d'année prochaine. La collectivité doit disposer des fonds nécessaires afin de poursuivre les différentes opérations d'investissement qui auront lieu en amont du vote du budget. Déduction faite des restes à réaliser et des remboursements d'emprunt, le montant des crédits réels d'investissements ouverts au budget 2023 était de 9 092 129€. Ainsi, la collectivité peut donc autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 2 273 032€.

Des crédits sont nécessaires pour financer d'éventuelles dépenses pouvant concerner :

- * des travaux de voiries ;
- * des versements de fonds dans le cadre de dispositif des aires des fonds de concours ;
- * des études et des travaux dans le cadre de la gestion des inondations ;
- * des travaux sur les bâtiments ;
- * des besoins urgents en équipement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/188

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 : AUTORISATION
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote du budget primitif 2024 :
 - 1004-Bâtiments : 1 500 000€
 - 1006-Environnement : 373 032€
 - 1007-Équipements des services : 200 000€
 - 1112-Infrastructures : 200 000€
- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231214-2023_188-DE

